



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

Préfecture

Rouen, le 06/07/2011

Direction de la coordination et de la
performance de l'Etat

Mission de coordination aux affaires départementales

Affaire suivie par Sylvie RESTENCOURT

Secrétariat de la CDAC

Tél. 02.32.76.51.61

Fax 02.32.76.54.60

LE PREFET
de la Région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime

La commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime réunie le 1er juillet 2011, sous la présidence de M. Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de la Seine-Maritime, représentant M. le Préfet, a examiné le dossier n° 2011- 10 concernant une demande d'extension de l'ensemble commercial de BOLBEC par extension du magasin NETTO (+ 109 m2) portant la surface totale de vente de l'ensemble à 6530 m2 - Avenue du Maréchal Joffre, Zone de Roncherolles (76210).

VU :

- Le code de commerce ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 102 ;
- La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;
- Le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- L'arrêté préfectoral du 05 octobre 2010 instituant la commission départementale d'aménagement commercial de Seine-Maritime et désignant les personnalités qualifiées ;
- L'arrêté préfectoral n° 10-77 du 8 novembre 2010 donnant délégation à Monsieur Pierre LARREY, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Seine-Maritime ;
- La demande, enregistrée le 11 mai 2011, présentée par la société DRAZAH SAS dont le siège social est 798 avenue du Maréchal Joffre, Zone de Roncherolles – 76210 BOLBEC, agissant en qualité d'exploitant, et visant à une demande d'extension de l'ensemble commercial de BOLBEC par extension du magasin NETTO portant la surface de vente totale dudit ensemble à 6530 m2 - Avenue du Maréchal Joffre, Zone de Roncherolles - 76210 BOLBEC ;
- L'arrêté préfectoral du 16 mai 2011, annexé au procès-verbal et précisant la composition de la

commission départementale d'aménagement commercial du 1er juillet 2011 pour l'examen de la demande susvisée ;

- Le rapport d'instruction présenté par la direction départementale des territoires et de la mer ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission, assistés de :

- Mme Sabine VAUTIER, rapporteure de la direction départementale des territoires et de la mer ;

CONSIDERANT

- que la société anonyme DRAZAH SAS, a sollicité l'autorisation d'étendre la surface du magasin NETTO pour atteindre une surface de vente de 999 m² au sein de l'ensemble commercial de Bolbec ;
- que le projet offrira à la clientèle une offre plus riche et une amélioration des conditions de circulation dans le magasin ;
- que le projet respecte les exigences de l'article 34 de la loi SRU en matière de stationnement ;
- que le projet aura un impact limité sur le trafic existant ;
- que le site du projet est desservi par plusieurs axes routiers ;
- que le site du projet est desservi par les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle ;
- que le projet concerne un bâtiment existant qui prévoit déjà des mesures en faveur du développement durable ;

DECIDE d'accorder l'autorisation sollicitée à l'unanimité (5 oui sur un total de 5 votants)

Ont voté favorablement :

- M. Raymond VIARD, représentant le Maire de Bolbec,
- Mme Annic DESSAUX, représentant le Président de la Communauté de communes Caux Vallée de Seine,
- Mme Florence THIBAUDEAU-RAINOT, représentant le Maire du Havre,
- M. Didier PERALTA, Maire de Gruchet Le Valasse
- Mme Frédérique THAFOURNEL, personnalité qualifiée en matière de consommation.

Étaient excusés :

- M. le Président du Conseil Général de Seine-Maritime,
- Mme Evelyne FOREST, personnalité qualifiée en matière d'aménagement du territoire,
- M. Philippe SCHAPMAN, personnalité qualifiée en matière de développement durable.

En conséquence, la Société DRAZAH SAS, dont le siège social est 798 Avenue du Maréchal Joffre – 76210 BOLBEC, est autorisée à étendre le magasin NETTO pour atteindre une surface de vente de 999 m² au sein de l'ensemble commercial de BOLBEC portant la surface de vente totale dudit ensemble à 6639 m² - Avenue du Maréchal Joffre, Zone de Roncherolles - 76210 BOLBEC.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint



Pierre LARREY